

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 6 mai 2022

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2021-2022.866**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 16 mars dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Je suis étudiante aux cycles supérieurs à la faculté des Sciences Infirmière de l'Université McGill. Je suis aussi infirmière clinicienne au CISSSME.

Dans le cadre d'un projet visant à élaborer une politique de prévention, j'aimerais obtenir les données suivantes:

- nombre d'hospitalisation pour trouble mental ou de comportement lié à l'abus de cannabis (code diagnostic F12.90) au Québec pour les années suivantes: 2018, 2019 et 2020. Si possible, pour les 21 ans et plus.
- nombre de visites à l'urgence pour trouble mental ou de comportement lié à l'abus de cannabis (code diagnostic F12.90) au Québec pour les années suivantes: 2018-2019 et 2020. Si possible, pour les 21 ans et plus.» (*sic*)

Nous avons le regret de vous informer que nos recherches n'ont permis de repérer aucun document répondant à votre demande d'accès.

Cependant, nous vous référons, premièrement, aux informations diffusées par l'institut canadien d'information sur la santé (ICIS) notamment sur les taux d'hospitalisations pour le Québec, les taux d'hospitalisations en raison de méfaits causés par l'utilisation de substances chez les jeunes de 10 à 24 ans, selon le type de substance et le sexe.

... 2

En consultant les hyperliens ci-dessous, vous aurez ces données :

- Avec le détail pour le cannabis : [https://secure.cihi.ca/free\\_products/HSU-youth-report-2019-fr-web.pdf](https://secure.cihi.ca/free_products/HSU-youth-report-2019-fr-web.pdf)
- Avec le détail pour les urgences : <https://www.cihi.ca/fr/consequences-inattendues-de-la-pandemie-de-covid-19-mefaits-causes-par-lutilisation-de-substances-1>

De plus, nous vous référons également sur le site de source de données et de métadonnées MED-ECHO du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sur lequel il est essentiel de préciser que les données concernent des hospitalisations et non des individus et qu'un même individu peut se retrouver à plusieurs reprises dans les statistiques que vous consulteriez.

Nous vous précisons que pour efficacement trouver les renseignements concernés par l'objet de votre recherche sur MED-ECHO, vous devez en premier lieu déterminer les codes de la classification CIM-10-CA qui sont en lien avec votre sujet.

Vous trouverez les codes de la classification CIM-10-CA en suivant ce lien :

[CIM-10-CA/CCI – Versions 2012 à 2018 - Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes et Classification canadienne des interventions en santé - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\)](#)

Il est important de préciser pour cette démarche de recherche qu'il est de votre responsabilité de vous assurer que les codes répondent à votre besoin et de vérifier si ceux-ci couvrent bien la problématique que vous traitez. Vous pouvez, ensuite de cela, consulter les données disponibles pour les hospitalisations au Québec sur le site Web du MSSS, en suivant le lien :

[MED-ÉCHO - Hospitalisations et chirurgies d'un jour dans les centres hospitaliers du Québec - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)

Vous pourriez après choisir le rapport : Med-Écho - RSP - S01 - Données sur les diagnostics (CIM-10-CA) principaux et associés selon le séjour et le sexe comme c'est indiqué pour les données 2020-2021 suivantes :

[MED-ÉCHO — Rapports statistiques périodiques 2020-2021 - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux \(gouv.qc.ca\).](#)

En appoint de tout cela, nous vous référons également aux données concernant les visites aux urgences liées à une intoxication possiblement causée par le cannabis et les hospitalisations liées à l'usage du cannabis, qui sont disponibles en ligne sur l'espace « Substances psychoactives » de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

Vous pouvez les trouver en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.inspq.qc.ca/substances-psychoactives/cannabis/consequences-sanitaires>

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 1